

RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2024-2025

ANNEXE 1 : RELATIVE AU COLLECTIF SENIOR A

Version modifiée le 19/03/2025

Principes de sélection pour la constitution des équipages de l'Équipe de France 2025 en vue des étapes de Coupe du Monde, des Championnats d'Europe et du Monde senior

Remarque

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence **au plus tard en avril 2025**.

Contexte

Ces exigences pour la sélection du collectif senior A constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2024/2025 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs et barreaux doivent accomplir pour être éligibles à :

- Une participation à la Coupe du Monde II de Lucerne 2025 (SUI).
- Une sélection dans l'Équipe de France Senior A pour participer aux Championnats d'Europe 2025 à Plovdiv (BUL), ainsi qu'à la Coupe du Monde de Lucerne (ou toute autre régates sélectionnée).
- Une sélection dans l'Équipe de France Senior A pour participer aux Championnats du Monde 2025 à Shanghai (CHN).

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection) empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

Épreuves du chemin de la sélection 2025	Date	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 2000m	01 février	CDF Indoor /Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre
Test à l'ergomètre 30 minutes	10 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre

Épreuves du chemin de la sélection 2025	Date	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 5000m	17 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Championnat de France bateaux courts	11-13 avril	Cazaubon	Bateaux qualifiés aux championnats interrégionaux bateaux courts
Régate de sélection_1	02-05 mai 18-22 avril	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation
Championnat d'Europe	29 mai -1 ^{er} juin	Plovdiv (BUL)	Équipages sélectionnés
Coupe du Monde II	26-29 juin	Lucerne (SUI)	Équipages sélectionnés
Test à l'ergomètre 2000m	4-5 juillet	CNE - INSEP	Sur convocation
Régate de sélection_2 <u>Sélection Finale Senior A</u>	01-04 aout	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation et si nécessaire

A noter

Dans l'intérêt de la performance du collectif senior A ou en cas de force majeure, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, la liste ci-dessus.

Championnats interrégionaux bateaux courts

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France en bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux.

La participation aux championnats interrégionaux sera donc obligatoire pour les athlètes ne figurant pas sur cette liste.

A l'issue de ces championnats et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour le Championnat de France bateaux courts.

Pour les deux sans barreur participant aux championnats interrégionaux bateaux courts, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et les rameuses

inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

- **Régates de sélection**

Le Directeur des Équipes de France d'aviron, se réserve le droit exclusif de choisir les compositions des équipages des régates de sélection prévues dans le chemin de la sélection.

Pour envisager la sélection d'un équipage senior A pour un championnat de référence, le **seuil minimal de performance** requis devra se situer environ à **2%** (du pourcentage du temps pronostic) du meilleur équipage **senior A français pour une sélection au championnat du monde dans une discipline du programme olympique.**

Un équipage FFA ne sera considéré comme **équipage de référence** que si son **meilleur temps sur 2000 m** atteint environ **95% du temps pronostic de référence dans une discipline du programme olympique.**

Ces seuils de performance sont établis en supposant des conditions environnementales neutres. Le Directeur des Équipes de France d'aviron, en concertation avec les entraîneurs, peuvent ajuster ces références minimales en fonction des conditions météorologiques.

Atteindre ces seuils minimaux ne garantit pas une sélection. Ces seuils représentent uniquement les critères minimaux permettant au Directeur des Équipes de France d'aviron d'envisager la sélection d'un bateau.

- **Stages de préparation**

La participation aux stages de préparation sont obligatoires pour tous les athlètes sélectionnés, sauf accord contraire du Directeur des Équipes de France d'aviron.

- **Restrictions**

Tous les athlètes sélectionnés ou en cours de sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde 2025 et la Coupe du Monde de Lucerne ne pourront pas participer au Championnat de France sprint senior 2025 et au championnat de France senior -23.



Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur des équipes de France d'aviron



Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National
Directeur Général